Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260922-DC_2026_203-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_203

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 21/09/2026

Secrétaire de séance : Monsieur Fabien LAMIRE

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 29 Votants (dont 3 pouvoir(s)) : 32	L'an deux mille vingt six, le vingt et un septembre le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 15 septembre 2026

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI, Monsieur Paul LAPAUSE, Monsieur Lionel LE MIGNANT, Madame Alexandra LEMERCIER, Monsieur Fabien LAMIRE, Madame Pauline SEGRETAIN, Monsieur Freddy ANDRIEUX-BIZEUL, Madame Sophie MARQUANT, Monsieur Benoît HOUYERE, Madame Anne BRIDEL, Madame Vanessa ALLAIN, Monsieur Philippe MAIGNAN, Monsieur Bruno LINNE, Monsieur Emmanuel COUVERT, Madame Carine GERMOND, Monsieur Patrick PLANCHET, Madame Justine DEBRIFFE, Madame Maryvonne TRAVERS, Monsieur Nicolas GRAVELLIER, Madame Janine BLUM, Monsieur Pierrick CHOUAN, Madame Roseline KNEZIC, Madame Nicole GENIN, Monsieur Pierre DUFEU, Madame Marie-Noëlle MORFOISSE, Madame Nadège LE FLOCH, Monsieur Jean-Benoît GERBAUD, Madame Jalila GIRAUD, Monsieur Gilles RENAULT

Ont donné pouvoir:
Madame Esthercadlie CARBON représenté(e) par Madame Roseline KNEZIC , Monsieur Jean-Louis BAHU représenté(e) par Monsieur Freddy ANDRIEUX-BIZEUL , Monsieur Erwann ROUGIER représenté(e) par Monsieur Jean-Benoît GERBAUD

Etai(en)t absent(s) :
Madame Christine HEUDE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260922-DC_2026_203-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_203

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 21/09/2026

- Modification des conditions et tarifs de location du matériel communal et création de redevances relatives aux compteurs d'eau et aux consommations de fluides

L'Adjoint au Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, en tant que de besoin ;
Vu la délibération n°2026_130 du conseil municipal du 18 mai 2026, relative aux tarifs de location du matériel de la ville ;
Vu l'avis de la commission sport, loisirs en date du 7 septembre 2026 ;
Vu l'avis de la commission ressources en date du 9 septembre 2026 ;

Considérant que par délibération sus-mentionnée, le Conseil municipal a approuvé la mise à disposition du matériel communale au profit d'associations et de collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité de fixer les conditions de ces mises à disposition et les redevances correspondantes ;

Considérant qu'il est constaté que certains utilisateurs conservent le matériel au-delà de la durée initialement prévue ;

Considérant, par conséquent, la nécessité de fixer une durée de location correspondant au tarif de base de sept (7) jours calendaires, et de préciser, qu'au-delà de cette durée, toute semaine supplémentaire entamée donnera lieu à une redevance complémentaire correspondant à une majoration de 30 % du tarif initial de location, jusqu'à restitution effective du matériel ;

Considérant, par ailleurs, que certaines manifestations nécessitent l'installation ou l'ouverture d'un compteur d'eau temporaire d'une part, et entraînent une consommation électrique, d'autre part ;

Considérant la nécessité de créer des redevances relatives à l'installation de compteurs d'eau mais aussi à la facturation des consommations d'eau et d'électricité ;

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :
- de modifier la délibération n°2026_130 du conseil municipal du 18 mai 2026, relative aux tarifs de location du matériel de la ville ;
- d'approuver les tarifs et redevances complémentaires exposés dans le document annexé à la présente délibération et applicables à compter du 1er octobre 2026.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260922-DC_2026_203-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_203

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Il est procédé au vote :
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Nombre de votants : 32
- Nombre de voix pour : 32
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LÉONARDI

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
23 sept. 2026

VITRÉ Porte de Bretagne

Le Secrétaire de séance
Fabien LAMIRÉ

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Fabien LAMIRÉ
Adjoint en charge de l'Urbanisme, Foncier, Transitions
24 sept. 2026

VITRÉ Porte de Bretagne

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.